

DOCUMENT 4

FEUILLE HORAIRE TECHNICIENS

Le CFP-Belgium impose aux collaborateurs d'inscrire le décompte de leurs heures de prestations sur le document "Feuille horaire techniciens".

SOCIÉTÉ DE PRODUCTION

TITRE NR JOB

RÉALISATEUR DOP

NOM FONCTION

ADRESSE

E-MAIL TÉL

PRIX PAR HEURE (EUR)

PAIEMENT Employé par la société de production - à facturer

JOURS	DE	À	REPAS	TOTAL HEURES	NOMBRE D'HEURES PAR CATEGORIE					TOTAL HEURES 100 %
					1	2	3	4	5	
LUN I I					/	/	/	/	/	
MA I I					/	/	/	/	/	
ME I I					/	/	/	/	/	
JEU I I					/	/	/	/	/	
VEN I I					/	/	/	/	/	
SAM I I					/	/	/	/	/	
DIM I I					/	/	/	/	/	

SIGNATURE DU DIRECTEUR DE PRODUCTION POUR ACCORD :

PRIX TOTAL

CATEGORIES :

- 1 Heures anticipées, c'est-à-dire lorsque l'écart est inférieur à 10.00 h pour le repos entre une fin de tournage et le début du jour suivant
- 2 100 % Heures normales
- 3 9ème et 10ème heure
- 4 A partir de la 11ème heure
- 5 Heures de nuit : a) entre 22.00 h et 6.00 h (sauf accord)
b) au prix de l'heure calculée en fonction du jour presté, et du nombre d'heures prestées ce jour-là, s'ajoute le prix de l'heure simple

N.B.: Les heures de chargement et déchargement sont toujours comptées '100%'.

La Feuille Horaire doit être remise au producteur dans les deux jours ouvrables qui suivent la prestation.